



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 04 novembre 2019 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 31/10/2019.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, ROCHE Robert, PRAILE Anne, GRANJON Marc, DUCREUX Anne, MERLE Jean-Michel, FAYE Sylvie, JACQUEMOT Estelle, BONNET Philippe, BERTALOTTO Frédérique, BEFORT Jean-Marc, BONNASSIEUX Bernard, DENIS Catherine, SERAILLE Loïc.

Absents excusés : DI QUINZIO Carole (procuration à DENIS Catherine), ALLAIX Gilles, BOISSONNET Annick, DUCHENE Colette.

Secrétaire de Séance : GONZALEZ Éric

MPG/ 08 2019

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 16/09/2019 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : sans objet

1- Finance :

A – Travaux au bénéfice du lotissement « Chez Vernay » : choix de la procédure Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

Afin de conforter et développer le dynamisme de Panissières, la collectivité entend réaliser la construction d'un lotissement de sept lots. Afin de densifier le bourg, et pour répondre aux exigences de la loi SRU, la Commune projette des lots de 700 m² en moyenne réservés à l'habitat individuel. Le terrain est situé au Nord du centre bourg, parcelle AM 383. Le terrain a été acquis par délibération n° 01 2017 0007 du 30 janvier 2017 et acte notarié du 18 décembre 2017. Le dépôt du permis d'aménager a été autorisé par le Conseil municipal par délibération n° 03 2017 010 du 13 avril 2017, et accordé le 22 mai 2017.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet d'aménagement, des marchés de prestations de services ont été élaborés avec :

- le Bureau SCP Pigeon-Toinon, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 5890€ HT.
- le Bureau C2i, pour la mission suivante : Etude hydraulique et Dossier d'incidences type « Loi sur l'eau » pour un montant de 6150€ HT.

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 197 123,99€ HT pour les travaux de viabilisation présentés en un lot unique. Le marché public de travaux est passé en procédure adaptée

conformément aux dispositions de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP) 2019 (soit, selon concordance, les dispositions antérieures de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du Lotissement communal « Chez Vernay ».
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché à intervenir et l'ensemble des pièces et conventions afférentes
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019 du Lotissement.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

B – Travaux d'aménagement de l'éclairage public du lotissement « Chez Vernay » avec maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager au bénéfice du lotissement « Chez Vernay » des travaux d'éclairage public. Conformément à ses statuts, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation
	Travaux		commune
Eclairage lotissement Chez Vernay (terrassement)	18 219 €	95.0 %	17 308 €
Frais de maîtrise d'oeuvre		8,5 %	1 548 €
Eclairage lotissement Chez Vernay (fourniture et pose)	11 351 €	95.0 %	10 783 €
Frais de maîtrise d'oeuvre		8,5 %	964 €
GC télécom lotissement Chez Vernay	10 010 €	100.0 %	10 010 €
Dissimulation télécom entrée du lotissement	3 530 €	100.0 %	3 530 €
Câblage orange pour dissimulation entrée du lotissement	2 500 €	100.0 %	2 500 €
Câblage optique pour dissimulation entrée du lotissement	2 500 €	100.0 %	2 500 €
Desserte en fibre optique lotissement Chez Vernay	8 400 €	100.0 %	8 400 €
TOTAL	56 510 €		57 545 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12. Le Conseil approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et son amortissement prévu sur 5 ans. Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces à venir.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

C – Décision modificative du Budget

Des mouvements comptables sont nécessaires pour prendre en compte notamment une subvention d'équipement complémentaire versée au SIEL pour des travaux d'éclairage.

Des montants de FCTVA et de redevances supérieurs aux montants prévisionnels sont pris en compte à cette occasion, ainsi qu'une minoration des dépenses inscrites au Chapitre 11 de la section de fonctionnement.

Investissement :

Recettes :

Chap. 10

10222 FCTVA +15 000€

Dépenses :

Chap. 20

2041581 Subvention d'équipement /matériel +15 000 €

Fonctionnement :

Recettes :

Chap. 70

70323 Redevance d'occupation du domaine public +3 600 €

7067 Redevances et droits des services +5 000 €

Dépenses :

Chap. 11

60621 Combustible -5 200 €

Chap. 67

678 Autres charges +13 800€

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

D – Indemnité de conseil allouée au comptable public chargé des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, M. le Maire présente le décompte des indemnités du receveur municipal, Mme Lavoisier, sur la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019. Le Conseil municipal fixe le taux applicable au calcul de l'indemnité allouée au comptable public à 100%, portant cette indemnité à un montant net de 641,59€

Délibération adoptée

- *Votants : 20*
- *Abstention : 1*
- *Exprimés : 19*
- *Pour : 19*

2- Rapport et conventions

A - Rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes de Forez-Est

A l'occasion de la présentation du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE), M Le Maire rappelle l'élaboration du projet de territoire, du plan climat et livre les chiffres clés :

- 42 communes (suite au retrait des communes de Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles et Vérigneux pour la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais)
- 64 413 habitants (population totale au 01/01/2018)
- 50% de la population vit dans 6 communes (Feurs, Veauche, Chazelles-sur-Lyon, Montrond-les-Bains, Panissières et Balbigny)
- 510 nouveaux habitants chaque année
- 1 592 entreprises
- 20 271 emplois répartis entre l'agriculture, l'industrie, la construction et le tertiaire
- 69% taux d'emplois des 15-64 ans
- 71% des ménages propriétaires de leur logement : un territoire essentiellement résidentiel
- 311 logements construits en moyenne/an

M Le Maire expose ensuite les missions dévolues à la communauté de communes et les projets conduits dans leurs thématiques : l'emploi et l'habitat, les loisirs (piscine, culture, tourisme, ..), la petite enfance, enfance et la jeunesse, l'économie, l'agriculture, l'environnement (déchets, milieux aquatiques, assainissement, mobilité, ...).

Approbation du rapport à l'unanimité

B- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022

Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avait été signé par les anciennes Communautés de Communes pour la période 2015-2018. La nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 a été signée en date du 18 juillet 2018 entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). Pour Panissières, il est possible de reconduire le financement via le CEJ en 2019-2022 des actions suivantes : accueil de loisirs des 3-11 ans et accueil périscolaire du soir de l'école maternelle de la municipalité, accueil périscolaire de l'OGEC, accueil de l'Étincelle.

Il s'agit du dernier CEJ signé du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 ; à compter de 2023, les éventuels financements interviendront dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

C- Convention relative à la Fourrière animale 2020

Il convient de renouveler la convention de fourrière animale conclue avec le Domaine des Mûriers (St Etienne le Molard) pour l'année 2020. Un montant forfaitaire annuel de 0,44 € par habitant est fixé soit une participation de 1297,12€ de la Commune.

Les frais complémentaire, payés par le propriétaire si ce dernier est retrouvé, sont :

- capture d'animal en divagation :	20€ de l'heure
- prise en charge de l'animal :	15€
- Frais de dossiers et de recherche de propriétaire :	15 €
- Frais de garde par jour :	15 €
- frais kilométrique :	0,7 € le km

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

C- Convention relative à l'occupation de locaux communaux par l'Office du Tourisme de Forez-Est

L'Office du Tourisme de Forez Est reprend à sa charge l'intégralité des charges liés au fonctionnement du bureau de Panissières (charges, loyer,...). Un loyer mensuel est défini sur une base de 2.50€ / m².

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

D – Partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Loire, pour insertion promotionnelle de la Ferme Seigne dans le guide du randonneur 2020.

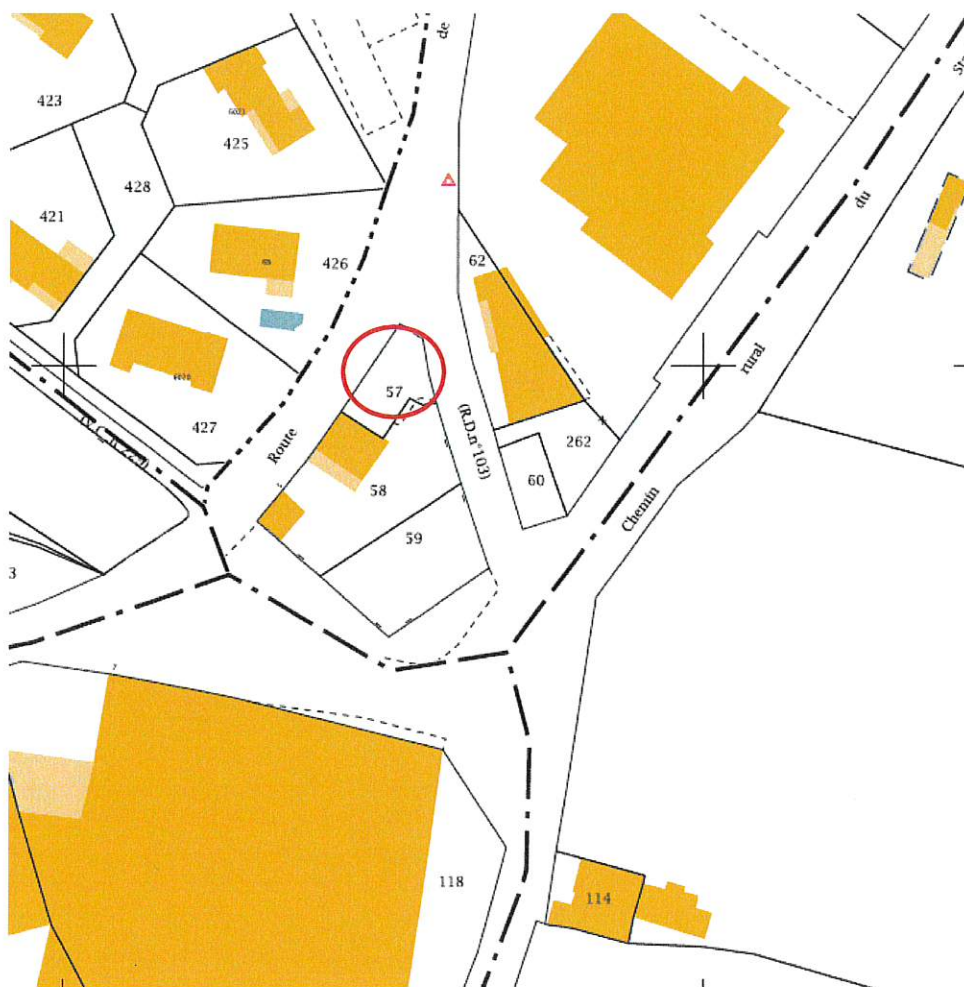
A l'instar des années précédentes, il est convenu l'insertion d'un encart promotionnel pour la Ferme Seigne dans le guide du randonneur en 2020, réalisé par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Loire.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

3- Urbanisme : Acquisition auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est de la parcelle AP 57 à proximité du Boulevard des Sports

Pour l'acquisition de la parcelle AP 57 à proximité du Boulevard des Sports, une cession en la forme administrative convenue avec la Communauté de Communes de Forez-Est.



Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 20*
- *Exprimés : 20*
- *Pour : 20*

4- Rapport des commissions

-Jeunesse – CCAS :

Le repas du CCAS est organisé le 25 octobre 2019. Les 13 et 14 décembre seront les jours de remise des cadeaux auprès de l'EHPAD et de l'Arc en ciel.

- Sport-Communication

Les articles des commissions pour le bulletin municipal sont à transmettre avant le 16 novembre.

Cette année, la Corrida pédestre est prévue le 7 décembre et sera organisée par l'école privée.

- Finance-Ressources Humaines :

La commission Finance présente une analyse des coûts pour les temps périscolaires et du centre de loisirs, permettant de déterminer un financement en reste à charge de la commune de près de 70 000€ par an.

- Bâtiment-Voirie :

Une étude est en cours pour finaliser l'aménagement du Boulevard des Sports (3^e tranche de travaux).

Un aménagement de toilettes vers l'église est programmé.

-Urbanisme – Culture :

Une signalétique adaptée, en entrée d'agglomération, pour informer de la présence du marché hebdomadaire est en cours d'élaboration.

L'événement culturel « Muséomix », initié par le Pays d'Art et d'Histoire du Forez, aura lieu les 8, 9 et 10 novembre 2019 à Panissières et Cervières. Durant ces trois jours, des participants, venant de la Loire et d'ailleurs, se retrouvent aux musées. Ils sont invités à questionner la manière de visiter les musées et les possibilités de découvrir et comprendre le Forez et le patrimoine textile locale.

Muséomix est un concept développé depuis le début des années 2000. L'association d'origine lyonnaise a essaimé depuis dans le monde entier. Tous les ans, des musées du monde entier sont investis par des passionnés de culture et de technologies numériques qui, ordinairement, s'y côtoient peu voire pas du tout.

Les objectifs de Muséomix à Panissières :

- Questionner le musée, ses collections et la visite.
- S'ouvrir à de nouveaux profils pour voir le musée sous un prisme différent.
- Enrichir la réflexion liée à l'agrandissement prévu en 2021.
- Travailler en partenariat avec les collectivités locales, les entreprises et acteurs locaux.

Ce travail de réflexion conduit à la fabrication de prototypes qui pourront être ultérieurement exploité par le Musée.

-Développement durable :

La remise des prix du concours de fleurissement de Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin 2019 aura lieu le samedi 9 novembre à 14 h 30 la salle des fêtes de Saint-Martin-Lestra. La commune de Panissières est lauréate avec la note de 17/20 parmi les 5 communes représentées.

Questions diverses

- Les vœux du Maire se dérouleront le 3 janvier 2020 à 18h à la salle d'animation.

La séance est levée à 21h50.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue 16 décembre 2019.

Le Maire, Christian MOLLARD.

